Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606052-20250328-2025-29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2025

N° 2025-29 L'an deux mil VINGT-CINO, le VINGT-HUIT du mois de MARS, à DIX-HUIT heures

TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de

Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET.

Date de Convocation:

20/03/2025

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET

Date d'Affichage:

Messieurs Françis LEGROUT Jean-François DEROUDE Daniel GUEROUT Christophe

<u>Date d'Affichage</u>: Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Christophe 20/03/2025

Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, Catherine CORNILLOT

Nbre de Conseillers : Absents

En Exercice: 11

Présents : 10 Votants : 9 Absents excusés : David PETITON

<u>Pouvoirs</u> : David PETITON à Véronique DEPREUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2025

La Commission des Finances s'est réunie les 08 novembre 2024 et 07 février 2025. VU la transmission en date du 03 mars 2025 au Service de Gestion Comptable de Eu (SGC), VU la réponse favorable du SGC de Eu en date du 19 mars 2025,

Le Budget Primitif 2025 présenté par Madame GAUTHIER-DARCET, deuxième adjointe, chapitre par chapitre, est équilibré pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, en recettes et en dépenses. Le Budget Primitif 2025 s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 749 772,77 €

▶ Recettes de Fonctionnement : 749 772,77 €

Dépenses d'Investissement : 576 326,81 €

▶ Recettes d'Investissement : 576 326,81 €

Mme le Maire a laissé la présidence à Mme GAUTHIER-DARCET, deuxième adjointe. Mme le Maire est sortie de la salle du conseil et elle n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- VOTE le Budget Primitif 2025.
- ADOPTE le Budget Primitif équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 749 772,77 € en section de fonctionnement et à la somme de 576 326,81 € en section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX Maire



Jean-François DEROIDE Secrétaire de séance